

N° 2023-040

**OBJET :**

Reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux  
Demande de subvention au titre du FFA

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants : .....29  
pour : .....29  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Margaux CASTEX à Fabien TROMBERT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le projet de reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux pour un montant de 530 000 € HT. Il précise que ce projet est éligible à une aide de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le projet de reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux pour un montant de 530 000 € HT,
- **accepte** le plan de financement suivant :
 

▫ CD74	120 000,00 €
▫ Etat	161 100,00 €
▫ Ligne Auvergne Rhône-Alpes de football	20 000,00 €
▫ autofinancement	228 900,00 €
- **sollicite** auprès du Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football une aide d'un montant de 20 000 euros au titre du FFA,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD